

Mettre en place un cadre européen propice à l'émergence de grands groupes agricoles capables de faire entendre la voix des producteurs à Bruxelles et de concurrencer d'autres géants internationaux

En 2020, l'UE comptait 9,1 millions d'exploitations agricoles, dont environ deux tiers (63,8 %) avaient une superficie inférieure à 5 ha²⁹. Face aux exploitations européennes, se structurent dans le reste du monde, des fermes hors gabarit, tant par la superficie qu'elles exploitent que par leur détention de l'aval : stockage, transformation, transport, *etc.*

Loin de Jeunes Agriculteurs, l'envie de voir en Europe se développer cette typologie de fermes qui ne sauraient être cédables, Jeunes Agriculteurs reste en effet attaché aux exploitations de « type familiale ». Seulement, le constat reste sans appel : les fermes européennes ne pourront être compétitives face aux fermes hors normes qui se développent, ni ne trouveront échos dans cette mondialisation — ces dernières maîtrisent leur production mais aussi l'ensemble de la chaîne : stockage, transformation, transport, trading.

Pour cette raison, il est impératif que l'UE développe un cadre propice à l'émergence de grands acteurs agricoles européens pour peser sur les marchés internationaux, faire entendre la voix des producteurs et permettre des retombées économiques jusque dans les fermes.

Ces acteurs doivent être transversaux, autrement ces groupes reproduiraient à plus grande échelle les fragmentations qui font aujourd'hui la faiblesse européenne. C'est précisément la transversalité qui confère à des groupes comme Cargill ou COFCO leur capacité à agréger des volumes, à contrôler l'aval et à influencer les décisions politiques des puissances qui les abritent. Le Vieux Continent doit se doter d'acteurs du business forts équivalents, agissant pour le compte des filières et de clients européens comme internationaux.

Ces groupes européens devront garder un lien à la production, afin de garantir que la valeur créée à l'international bénéficie aux filières agricoles européennes et non à des intérêts financiers extérieurs. Leur vocation est tournée vers les marchés internationaux, sans que leur existence ne crée de position dominante sur le marché intérieur européen.

Bloc de propositions 17 :

Proposition 1 : Jeunes Agriculteurs affirme qu'il faudra des acteurs européens forts sur la scène internationale, sous réserve d'un partage juste et effectif de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval. Pour cela, la direction générale de la concurrence européenne doit

²⁹ Statistics, Eurostat, (2022). *Farms and farmland in the European Union*

opérer un changement de cap radical. Elle doit permettre et simplifier l'émergence de géants agricoles et agroalimentaires européens, capables de concurrencer d'autres géants agricoles et agroalimentaires internationaux en priorisant la détention de ces sociétés par des capitaux européens. Il faudra néanmoins veiller à éviter les situations de monopole sur le marché européen. Ces sociétés devront être gouvernées par des agriculteurs.

Proposition 2 : A l'international, l'Union européenne doit également soutenir le développement de ces grands groupes et faciliter leur implantation dans d'autres zones géographiques dès lors que ce développement n'impacte pas négativement les filières européennes.